

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MONTREAL, 1<sup>er</sup> DECEMBRE 1899



# LA PETITE REVUE



Economie Politique et Sociale  
Littérature—Philosophie—Sciences—Arts

RÉDIGÉE EN COLLABORATION

## SOMMAIRE DU N<sup>o</sup> 23

PRIX

—  
Le Numéro  
3 cts

—  
Méli-Mélo politico sentiimental—La charité—Les hommes-dogues—La prostitution — En route pour cythère — Un bel exemple—Correspondance—Etc.—Etc.

ABONNEMENT

—  
Par Année  
75 cts

CORRESPONDANCE ayant rapport à la RÉDACTION et à l'ADMINISTRATION  
doit être adressée à LA PETITE REVUE, Boite de Poste 2177

PH. PELLETIER, Imprimeur-Editeur, 36, rue St-Laurent, Montréal

Téléphone Bell . Main 2256

# LA PETITE REVUE

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE  
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Vol. I

MONTREAL, 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1899

N<sup>o</sup> 23

## MÉLI-MÉLO POLITICO-SENTIMENTAL

Au mois d'août dernier, à propos d'une sorte de proclamation belliqueuse lancée par M. L. O. David, qui trouvait que le militarisme périlait dans notre débonnaire province, nous nous sommes permis le luxe d'un article humoristique, pas méchant du tout, qui faisait raison de l'ardeur guerrière de notre très sympathique secrétaire municipal. Au lieu d'en rire, ainsi que nous nous y attendions, M. L. O. David a pris la chose au tragique, et, dans une longue lettre, il nous a exprimé gravement son évangélique mécontentement. Depuis la réception de cette épître désolée, nous avons résolu de laisser M. L. O. David—actes et paroles—en paix dans l'ombre épaisse qui convient si bien à sa modestie. Mais, vraiment, nous ne pouvons laisser passer sans protestation la lettre éplorée qu'il a publiée dans *La Presse* du 22 novembre.

Si M. L. O. David était un citoyen ordinaire, nous laisserions tomber ses lamentations dans l'oubli. Mais M. L. O. David, en raison de sa carrière honorable, des très réels services qu'il a rendus dans le passé à nos compatriotes, de sa qualité d'historien et de ses vertus civiques, peut exercer, sans le vouloir, une influence fâcheuse sur l'esprit de la masse. Voilà pourquoi, au risque de lui déplaire, nous ne tenons pas compte de sa volonté, et pourquoi, sans rire, cette fois, nous nous indignons de la leçon de pusillanimité qu'il a donnée publiquement.

M. L. O. David s'élève avec tremblement contre les marques visibles de la sympathie des Canadiens-Français pour les braves Boers. Il envisage avec une terreur non dissimulée ce qui pourrait advenir si les Anglais fronçaient les sourcils parce que nous nous réjouissons, avec le monde entier, de la raclée méritée qu'ils reçoivent.

La plus grande crainte que semble avoir M. L. O. David, c'est que l'on suspecte notre *loyauté* à la couronne d'Angleterre. Mais c'est une obsession ! Loyauté par ci, loyalisme par là ! depuis deux mois l'on entend que ces mots baroques. Avec ça que c'est bien glorieux

de baiser la patte de John Bull. Et quelle valeur peut bien avoir un *loyalisme* pratiqué par crainte et par contrainte ?

La loyauté, envers les maîtres, envers les conquérants, consiste tout bonnement à se soumettre aux lois acceptées. C'est tout. Ce n'est pas de l'amour, c'est de l'obéissance. De l'obéissance obtenue par la menace, non exprimée mais clairement sous-entendue, qu'en cas de transgression de ces lois il y a quelque part de bonnes balles dumdum à notre service.

Ils se ficheront bien de notre loyalisme, les Anglais, allez M. David ! le jour où ils voudront nous traiter comme les Boers. Ne dites pas surtout que cette violence n'est qu'une hypothèse invraisemblable, sous peine d'accuser ignorance ou mauvaise foi, car vous ne devez pas ignorer la menace de lord Durham. Nous sommes bel et bien destinés à servir un jour de pâture aux Anglais ; mais il ne tiendra qu'à nous de leur flanquer d'épouvantables coliques en nous trémoussant comme des diables lorsque nous serons dans leurs entrailles. Vengeance posthume, mais vengeance, tout de même. Et la crainte de cette vengeance, croyez-le, retardera plus toute tentative de violence de leur part que les plus solennelles attestations de loyalisme. Ce loyalisme fut-il naïvement sincère.

Or, nous ne croyons pas à la naïveté de M. L. O. David. Ceci à la louange de son intelligence des choses politiques. Mais nous n'allons pas plus loin dans notre distribution d'encens.

Voici l'explication de notre réticence. M. L. O. David dit, dans l'anti-pénultième paragraphe de sa lettre :

“ Si encore, ces sympathies étranges que nous exprimons souvent  
 “ pouvaient être utiles à ceux qui en sont l'objet ! Mais non, nous  
 “ nous faisons du mal, sans leur faire aucun bien ; nous nous affaiblis-  
 “ sons inutilement sans profit pour personne, et nous causons de graves  
 “ embarras à ceux qui nous représentent dans les conseils de la nation.”

Eh ! oui. Voilà le crime des Canadiens-Français. Lorsqu'il s'abandonnent aux mouvements de leur cœur généreux et bon, ils peuvent compromettre la réélection d'un candidat cher au cœur de M. L. O. David.

C'est un crime.

Cela, du moins, nous le comprenons.

---

Le prince de Galles vient d'accorder un nouveau bienfait à son bon peuple. Il a *daigné* assister à un banquet dévoré au profit des combattants du Sud-Africain. A la fin de la cérémonie, Son Altesse était fort rouge et fort gaie. On l'a couchée de bonne heure. Heureux peuple ! Heureux prince ! Heureux soldats !

## LA CHARITÉ

Il s'est passé à Montréal, il y a quelques jours, un événement d'une extrême importance. Nous voulons parler de l'assemblée provoquée par un groupe de personnes très respectables, dans le but de fonder, sous le nom de " Office central de la charité," une institution nouvelle, " complètement étrangère à toute question religieuse ou de nationalité," disait la circulaire. Le but de cette société, calquée sur des sociétés déjà existantes en Amérique et en Europe, est de coopérer à l'œuvre que poursuivent les sociétés charitables, quelles qu'elles soient. Ses moyens d'action se porteraient principalement sur les recherches et informations relatives à l'état réel des nécessiteux, et sur les visites de bienveillance, si réconfortantes pour les miséreux, en ce sens qu'elles relèvent le moral trop souvent affaibli. Nous nous bornons à ces deux indications, l'espace nous faisant défaut pour reproduire la longue circulaire exposant le système. Les intéressés pourront la lire tout au long dans *La Presse* du 22 novembre dernier.

L'assemblée préliminaire a eu lieu le 21 novembre. Quarante et une personnes, non compris les journalistes, y assistaient. Parmi ces personnes des deux sexes, appartenant toutes à l'élite de la société, on comptait des ministres protestants mais pas un seul prêtre catholique.

L'Archevêque de Montréal avait pourtant reçu du comité une invitation de se rendre à cette assemblée. Il a décliné cet honneur par une longue lettre adressée à l'une des organisatrices, Mme Drummond.

Cette lettre de l'Archevêque, trop étendue pour être publiée ici *in extenso*, mérite cependant une courte analyse et quelques commentaires.

Monseigneur commence par reconnaître les bonnes intentions des auteurs du projet, et il ajoute :

" Mais vous savez que parmi les catholiques, grâce aux nombreux asiles et hospices dirigés par nos religieuses, et aux sociétés de Saint-Vincent de Paul, il existe une véritable organisation des œuvres de bienfaisance."

Du coup, et dès le début, l'Archevêque exclut du droit d'exercer la charité les protestants et les catholiques douteux. Ce n'est pas au nom de l'humanité qu'il permet l'exercice sacré de la charité, c'est au nom du christianisme, du romanisme.

Au sujet des secours accordés à de faux indigents, Monseigneur s'exprime ainsi :

" Que l'on soit trompé quelquefois en faisant l'aumône, qu'il nous arrive de secourir de prétendus pauvres, indignes de notre sympathie, il n'y a rien d'étonnant en cela, et toutes les mesures auxquelles nous aurons recours ne réussiront pas à mettre notre bonne foi à l'abri de toute méprise."

Nous remarquons, au milieu de cette phrase, une incidente révélatrice qui dénonce tout le programme de la charité cléricale. Les pauvres ne doivent pas seulement être dignes de la *pitié* des institutions religieuses, il faut surtout qu'ils soient dignes de leur *sympathie*. Nous le savions, mais nous sommes satisfaits d'en trouver le candide et involontaire aveu sous la plume de celui qui reflète et qui résume si bien l'esprit ombrageux de ses subordonnés dans la hiérarchie.

Monseigneur continue :

“ J'avoue cependant que cela constitue un désordre que vous voulez travailler à faire disparaître autant que possible, par le création de votre bureau central. Au moyen d'un bureau central et d'un secrétaire, dites-vous, l'office maintient un système de recherches et d'enregistrement ; et les informations ainsi obtenues touchant les nécessiteux ne sont communiquées qu'à ceux qui les demandent dans un but de charité.”

L'Archevêque n'hésite pas à reconnaître que ce bureau peut rendre service ; mais feignant de se méprendre sur son mode opératoire, qui est de fournir des indications aux institutions charitables plutôt que d'en recueillir, il ajoute :

“ .....je n'aurai aucune objection à recommander à nos sociétés de Saint-Vincent de Paul et à nos institutions de charité de lui fournir les renseignements qui pourraient lui être utiles, en autant que la prudence et la discrétion le leur permettront. Mais voilà tout ce qu'il me sera possible de faire pour l'œuvre nouvelle que vous entreprenez.”

Certes, nous comprenons l'importance du fonctionnement de ce bureau ; et là où le vulgaire ne voit qu'une assistance précieuse pour les établissements religieux, monseigneur, avec sa finesse, sa pénétration, voit le danger. En effet, fournir des indications, faire des recherches, enregistrer les secours accordés, prendre des informations précises sur les solliciteurs, c'est collaborer activement à l'œuvre des couvents ; c'est pénétrer dans les secrets de la comptabilité de ces maisons, et c'est, à brève échéance, l'éclat fatal d'une curiosité bien légitime : le vouloir de connaître exactement l'emploi des fonds incessamment recueillis par les établissements religieux pour des fins charitables. Du moment que cet “ office central de la charité ” se propose de mettre fin aux abus des prétendus pauvres ; du moment qu'il entend contrôler ce que reçoivent les mendiants et pourquoi ils le reçoivent, il va de soi que les religieux et religieuses, qui se font mendiants eux-mêmes ; qui prétendent à la gueuserie ; qui déclarent n'être que les mandataires des bonnes âmes qui se fient à eux pour répandre utilement et complètement leurs aumônes, il va de soi, disons-nous, que cette institution laïque ne tolérera pas les abus passés, et que les somptueux et vastes palais abritant ces oisifs par vocation, que ces coffres-forts bardés recelant des trésors morts pour la masse, solliciteront l'attention de ces honnêtes gens. Ils exigeront des comptes et n'admettront jamais

que les communautés puissent trafiquer impunément de la charité publique et ne donner qu'un cœur lorsqu'elles reçoivent un bœuf.

Croit-on, par exemple, si une pareille société laïque fonctionnait régulièrement, qu'elle ne protesterait pas, et par des voies de droit, contre toutes les spoliations qui s'accomplissent impunément tous les jours, au grand jour ?

Prenons le cas du curé de St-Jean-Baptiste, M. l'abbé Auclair. N'est-ce pas avec l'or de ses paroissiens, or exigé au moyen d'une contribution à laquelle nul n'a pu se soustraire, que l'immense hospice qui porte son nom a été édifié ? N'est-ce pas avec l'argent des fidèles qu'il est entretenu ? Or, cet hospice, destiné à abriter des vieillards et des enfants n'est qu'une énorme hôtellerie, où les gens riches seuls ont accès, moyennant un prix élevé. Les quelques misérables que ce luxueux hôtel abrite sont relégués au sous-sol et chichement nourris de la desserte des pensionnaires.

Est-ce vrai, oui ou non ?

Mais ce n'est pas tout. Le saint hôtel a été construit et agencé aux frais des fidèles ; à leurs frais il a été entretenu, et M. le curé a touché les loyers ainsi que les profits du restaurant, sans avoir eu de comptes à rendre à personne. Eh bien, cet établissement de rapport est sur le point d'être vendu, un bon prix, soyez-en sûrs, à une communauté de femmes, douces colombes qui ont juré de ne rien posséder individuellement, mais qui jouissent collectivement des faveurs d'une immense fortune. Ces bonnes sœurs ne se proposent nullement de faire de ce palais un abri pour les deshérités du sort, pour les vieillards ou pour les mourants ; elles en feront tout bonnement un hôtel authentique, dont elles vanteront les avantages à l'aide des mielleux prospectus dont elle possèdent le secret. Le tout pour l'amour de Dieu et au plus juste prix. Se demandera-t-on d'où vient l'argent qui leur permettra de donner un chèque au notaire ? Non. Songera-t-on aux nombreuses familles dénuées de tout, que cette acquisition frustrera nécessairement ? Pas d'avantage. Mais on remplira toujours leurs aumônières, on protestera contre l'idée infâme de leur imposer des taxes et l'on admirera stupidement le fonctionnement merveilleux de leur impeccable comptabilité : un cheveu pour une perruque et pas de crédit.

Qu'on nous pardonne cette digression, et qu'on nous permette de citer la fin de la lettre de Monseigneur :

“ Le concept de la charité, tel que votre projet me permet d'en juger, diffère essentiellement de celui qui nous inspire et nous dirige, nous, catholiques, dans notre dévouement pour les pauvres. Donner à ceux-ci du pain, des vêtements, du bois et de l'argent est quelque chose, mais ce n'est pas tout. Leur conduite morale, la pratique de leurs devoirs, leur retour à la religion, s'ils s'en sont éloignés, sont, à nos yeux, de la plus haute importance ; nous en faisons l'objet de notre zèle, et comment cela sera-t-il possible si l'on sépare absolument la

charité de la question religieuse si l'on pose comme principe que l'on doive se tenir exclusivement sur le terrain neutre de la philanthropie."

Il faut être bien audacieux ou bien aveugle pour s'exprimer ainsi !

La charité est l'effet d'une commisération morale, par laquelle nous secourons notre prochain de notre bien, de nos conseils et par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. Le christianisme s'est emparé de cette vertu et en a fait la base de sa morale. Mais la pratique-t-il selon l'esprit de saint Paul qui a défini la charité d'une manière splendide :

" La charité, dit-il, est patiente et pleine de bonté ; elle ne connaît point l'orgueil, ni l'insolence, ni l'envie ; elle ne cherche point son intérêt, elle ne s'aigrit point, elle ne soupçonne point le mal, elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité ; elle excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout ; la charité est la plus grande des vertus, elle est au dessus de la foi et de l'espérance !"

Et c'est ce sentiment si pur, si désintéressé, si pieux, que Mgr Bruchési veut quand même laisser au service des cupidités cléricales !

Est-ce à dire, parce que l'Église a fait de la charité la base de son enseignement—et non pas toujours de ses pratiques—qu'on ne puisse posséder et exercer la charité sans appartenir à l'Église romaine ? Ce serait une grave erreur.

La charité est un don naturel, inné dans le cœur de l'homme, et qui ne dépend ni des temps, ni des lieux, ni des caprices d'une autorité imposée. Avant que saint Paul l'eût définie et que le christianisme l'eût prêchée, il y eut des hommes charitables chez tous les peuples ; et dans tous les pays, le dévouement de l'homme à l'homme fut non seulement préconisé, mais récompensé par des témoignages d'estime et d'admiration aussi éclatants que ceux que le christianisme a rendus à ses saints. La charité n'est le monopole d'aucune religion, d'aucune secte ; toutes peuvent la posséder. Rien n'est moins charitable que la ridicule et odieuse prétention de ceux qui veulent la monopoliser, et qui affirment, avec foudres à l'appui, qu'ils ont seul le pouvoir de l'enseigner. La raison humaine réclame contre l'exclusion de la morale positive, qui est toute la charité. Tant que les sociétés étaient en quête du gouvernement capable de les aider dans leur épanouissement, on conçoit qu'il fallût prêcher l'amour du prochain ; mais aujourd'hui que le monde se prétend organisé, ce n'est plus assez de prêcher la charité, il faut la décréter et en surveiller étroitement l'exercice, en dépit de la résistance de ses accapareurs.

GALLI.

---

*Voir notre post-scriptum à la page 368.*



## LES HOMMES-DOGUES

Il vient de se jouer à Paris, clandestinement, une partie de pugilat dégoûtant.

Deux champions étaient en présence, Driscoll et Charlemont. Le premier Anglais, le second Français. Les combats de cette nature sont sévèrement prohibés, mais il y a toujours moyen d'é luder les lois. Dans l'espèce, bien qu'il y eût une assez nombreuse assistance, la rencontre étant strictement privée, personne ne pouvait intervenir pour s'opposer à la lutte.

Voici comment s'expriment *Les Annales* à ce sujet :

“ Les deux champions sont entrés en lutte : L'Anglais vêtu d'un simple caleçon, les poings protégés par des gants et chaussé de sandales ; le Français nu également, sauf une petite culotte grise ; il était chaussé de souliers à talons sans clous. Ils constituaient — si l'on peut s'exprimer ainsi — sa botte de Nevers. Tandis que l'Anglais ne se servait que de ses poings, Charlemont se servait de ses pieds. On chuchottait dans le monde spécial, que, depuis un certain temps, il étudiait une énergique détente de jarret qui devait mettre l'Anglais *a quia*.

“ La supériorité de l'Anglais sur le Français c'est son endurance. Il reçoit un coup de poing avec une sérénité admirable. Pour conserver un égal sang-froid, Charlemont s'était endurci : chaque matin, depuis plusieurs jours, il se faisait administrer des coups de poing formidables en pleine figure par son masseur.

“ La condition du combat était celle-ci : des reprises de dix minutes, avec une minute d'intervalle. Tout d'abord, Charlemont essaie, à coups de chausson, de démolir l'Anglais flegmatique, qui est atteint aux jambes et reste impassible. Il riposte en le servant en pleine poitrine. Le Français est de bronze. Les poings s'acharnent ; Charlemont a l'arcade sourcilière fendue. Le sang l'inonde. C'est ignoble. Il y a des spectateurs éccœurés. On leur fait comprendre que cette sensiblerie est absolument déplacée et qu'elle va tout compromettre. Le calme de l'auditoire est l'une des conditions du combat.

“ Le pugilat continue, les poings sont ensanglantés, les visages tuméfiés. Celui de Charlemont s'est agrémenté de bosses qui prennent les teintes les plus diverses ; les jambes de l'Anglais sont l'objet d'un tatouage en règle. C'est la botte de Charlemont qui opère : un dernier coup sec et droit, Driscoll tombe évanoui, la rotule brisée.

“ S'il ne se relève au bout de dix minutes, il sera déclaré vaincu. Les dix minutes s'écoulent, il est toujours à terre. Il souffre horriblement .....

Et *Les Annales* concluent :

“ Espérons que ces abominables spectacles ne s'acclimateront pas chez nous.”

Les braves Français sont tout de même assez naïfs pour croire qu'ils s'angliciseront volontairement, et qu'ils pourront pratiquer cette greffe monstrueuse selon un électisme raisonnée et raisonnable.

Allons donc !

L'idéal anglais, c'est la brutalité.

Les sportsmen français fréquentent dans les écuries. Ils sentent le crottin.

Les sportsmen anglais fréquentent dans les bouges. Ils sentent le gin.

Les Français, naguère, appréciaient les jeux athlétiques où les muscles, le sang-froid, la souplesse, l'adresse tenaient toute la place. C'étaient les luttes gallo-romaines, sans danger pour les champions, sans dégoût pour les spectateurs. C'était propre et c'était beau.

Cela ne pouvait durer. Il fallut se commettre avec la voyoucratie du sport, et on s'aboucha avec les boxeurs, engeance auprès de qui les “ loucherbem ” de la Villette sont de petits anges, et les nocturnes faiseurs du “ coup du père François ” de simples écoliers turbulents.

*Les Annales*, publication de bonne compagnie, expriment le vœu que ces spectacles ne s'acclimateront pas en France. Ce vœu est d'avance frappé de stérilité.—Pourquoi ? Parce que les mœurs, d'une part, et la police, d'autre part, proscrivent ces rencontres. Pour en faire comprendre tout l'odieux, il faudrait au contraire en organiser quelques-unes sur les places publiques, à la condition expresse qu'un des combattants devra rester mort sur le sol. S'il est seulement démoli, on le rafistolera et, après guérison, il devra recommencer son assaut sauvage. De plus, le vainqueur sera traité comme un vulgaire assassin.

Que *Les Annales* préconisent cette nouveauté, qu'elles la fassent adopter par les gouvernants, et nous répondons que ces spectacles hideux passeront d'un seul coup à l'état d'écœurant souvenir.

Sait-on quels sont, ou plutôt quel est le titre de gloire de M. Hobart, le vice-président des États-Unis, généralement inconnu de tous, qui vient de mourir ?

Inutile de chercher, vous ne devinez jamais.

M. Hobart, citoyen d'un pays où, dit-on, fleurit l'égalité, s'est signalé en faisant reconnaître par les puissances étrangères, la présence du vice-président des États-Unis, dans les cérémonies diplomatiques, sur les ambassadeurs qui, jusque-là, avaient eu le pas sur lui.

Quel génie ! quel homme poli. . . tique !

## LA PROSTITUTION

M. le recorder Poirier a fait opérer une razzia de prostituées, et bien des gens ont trouvé excessive la sévérité du magistrat à l'égard des délinquantes. On a beaucoup parlé de ce petit événement, et deux versions ont circulé qui expliquaient l'implacabilité du juge. Ces deux versions, également possibles, nous les rapportons ici sans nous attacher de préférence à l'une d'elles, accordant créance à chacune dans des proportions raisonnables.

On a dit, en premier lieu, que la tenancière d'une de ces maisons de débauche, située dans le voisinage immédiat du patronage d'Youville—maison de refuge temporaire pour les jeunes filles sans famille et sans emploi—se livrait à l'embauchage de ces jeunes filles et détournait de la voie droite toutes celles qui ne savaient pas résister à ses séductions infâmes. Il est certain que si cette version est exacte, la sévérité du recorder est justifiée et que la peine infligée, bien qu'elle ait atteint le maximum, n'est pas encore proportionnée au crime.

La seconde version, pour le moins aussi vraisemblable que la première, n'expliquerait la rigueur de la sentence que par la qualité de la ou des personnes au profit de qui on a pratiqué cette épuración exemplaire. On dit que, pour apaiser les scrupules de la directrice du patronage qui protestait avec raison contre ce scandaleux voisinage, la maîtresse du clapier lui versait vingt dollars par semaine. Moyennant cette redevance volontaire, les deux établissements, chacun de son côté et chacun dans sa voie, exerçaient sans contrainte leur industrie. Un jour, pourtant, la patronne du claquedent se lassa et cessa de payer la rente hebdomadaire. De là, dit-on, plainte, arrestations, poursuites et le reste.

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? Nous l'ignorons, et nous n'accordons à ces deux versions que la qualité de rumeurs.

Supposons cependant que la première seule soit fondée. La peine, dans ce cas, n'est pas, nous le répétons, proportionnée au crime et la poursuite a été mal dirigée. Ce n'est pas devant le tribunal minuscule du recorder que devaient comparaître les coupables, mais devant la cour d'assises, pour proxénétisme, détournement de mineures et excitation à la débauche. Dix ans de pénitencier au moins eussent été le juste prix de ces abominables manœuvres.

Si c'est seulement la seconde version qui est la vraie, eh bien, franchement, la justice a eu la main un peu lourde.

Peu importe, du reste. Les femmes qui exploitent ces maisons ne sont pas suffisamment sympathiques pour nous attendre sur leur sort. Six mois ou un an de villégiature pénitentiaire ne les feront pas crever et ne mettront pas la société en péril. Mais cet incident nous fournit

l'occasion de parler de la prostitution à Montréal ; et comme ce cloaque de notre ville a besoin d'être désinfecté, qu'il nous soit permis de traduire ici la pensée de toutes les personnes qui détestent la bégueulerie, et de dire ce que les autres journaux, par naïve pudeur, n'osent pas dire au sujet de nos lupanars, de leurs inconvénients, de leurs dangers et des abus scandaleux auxquels ils donnent lieu.

Nous ne dirons pas, avec M. Prud'homme, " la prostitution est un mal nécessaire " attendu que nous ne savons pas si la prostitution est un mal ou un exutoire indispensable. Ce que nous savons, du moins, c'est qu'elle existe, et que sa non existence serait un grand danger pour les mœurs publiques. Les faiseurs de cités idéales la poursuivent de leurs anathèmes ; mais autant anathématiser le choléra. Un bon sérum vaut mieux.

Dans l'espèce, le sérum c'est la réglementation et l'étroite surveillance des lupanars.

Laissons les très vertueux anglais pousser les hauts cris à cette proposition raisonnable, et légiférons une bonne fois sur cette sale mais grave matière. La besogne faite, nous nous lavons les mains, voilà tout.

Examinons donc rapidement les incohérences de la loi au sujet des maisons de prostitution, et constatons en premier lieu qu'on en dénie officiellement l'existence. Ce qui ne les empêche pas de pulluler.

A moins de scandales publics ou de " nuisance," on ne pourchasse guère les maisons publiques que pour les cas de contraventions à la loi des licences, c'est-à-dire pour la vente illicite des boissons. Ce qui est le plus anodin de leurs vices. Lorsqu'elles sont poursuivies comme maison de débauche donnant asile à des mineurs des deux sexes ou disloquant des ménages, on se contente d'appliquer une pénalité quelconque ; et, une fois la loi satisfaite, les coupables reprennent paisiblement leurs exercices, quitte pour elles à subir une deuxième ou une troisième condamnation ; mais lorsque leur tour viendra. Car, il y a ceci de scandaleux, non dans la loi mais dans son application, que l'on répartit selon un quasi-équitable bon vouloir la distribution des amendes. Périodiquement, on voit apparaître les tenancières de ces maisons, sous la bénigne accusation d'avoir clandestinement vendu des boissons ou d'avoir tenu une maison de débauche.

Ces femmes, bien vêtues, souriantes et parfumées, se rendent à l'audience entourées de leur état-major, ne discutent presque jamais l'accusation, se contentant de répondre au juge, le plus galamment du monde :

" Coupable ! Votre Honneur."

—C'est bien, \$150 d'amende et les frais, ou trois mois de prison.

Cela fonctionne comme un moulin à café.

Ces dames connaissent aussi bien ce qui les attend que le commerçant qui se rend à la douane pour retirer des marchandises.

La marchandise, c'est leur peau.

Elle vaut, paraît-il, 150 dollars, ou une régénération de trois mois rue Fullum.

La sentence rendue, elles passent au greffe, triomphantes et gracieuses, verser la somme convenue qu'elles avaient préalablement extraite de leur bas, et se retirent suivies de leur personnel, des piliers de leur clientèle, de clients nouveaux racolés au tribunal, et la bande se rend au temple de Vénus célébrer l'heureuse issue de ce petit inconvénient prévu.

C'est à peu près la seule façon dont on réprime ici, non la prostitution, mais les infractions permanentes commises par les prostituées, au su de l'autorité.

On conviendra que c'est dérisoire et peu digne.

Puisque nous avons abordé ce sujet, il convient de dire toute notre pensée à cet égard et d'indiquer les mesures rationnelles qu'il conviendrait de prendre à l'égard de ces tristes maisons.

Il est entendu que la prostitution est, et qu'elle ne peut être détruite. Cela en dépit des vœux des sages et des vertueux. Or, dans ces conditions, il faut de toute nécessité empêcher le scandale dans le voisinage et la contamination vénérienne qui, au dire des professeurs, des médecins les plus compétents et les plus distingués de Montréal, ravage notre population dans toutes les classes. Lorsque l'autorité aura résolu ce double problème, ce qui est facile, elle aura fait tout son devoir et l'on n'aura rien de plus à lui demander.

Pour empêcher le scandale, il suffirait de cantonner les lupanars dans un endroit ou quartier isolé, entouré d'une voie circulaire faisant fonction de zone protectrice. Ce serait le Ghetto de l'amour vénal. Quantité de villes européennes ont adopté cette mesure, et il paraît que tout le monde s'en trouve bien.

Quant aux mesures sanitaires à prendre, il n'y aurait qu'à imiter celles qui sont en usage ailleurs, à Paris notamment, où ces maisons et leurs pensionnaires, sous la surveillance d'une branche spéciale de la police, sont l'objet d'un contrôle, imparfait encore, sans doute, mais qui donne toute la somme de sécurité que l'on peut espérer.

Cette double mesure coûterait cher, cela est vrai, mais la Ville pourrait récupérer, et au delà, les frais qu'elle entraînerait. Ils suffirait d'appliquer d'office, sans distinction de classe, le double du tarif le plus élevé des licences d'hôtel en cours à Montréal. Naturellement ces maisons vendraient alors *légalement* les boissons que jamais on ne leur empêchera de vendre *illégalement*. De ce chef, les commerçants réguliers ne souffriraient aucun dommage.

Nous savons à quelles objections indignées se heurtera celui qui osera proposer une pareille mesure.

—Quoi ! lui criera-t-on, vous voulez prélever un impôt sur la

prostitution ? Vous voulez souiller le trésor municipal d'un argent ramassé dans l'infamie ? Vous voulez, par complicité, exploiter les bouges dorés ? Vous voulez recueillir de l'or dans les cuvettes ? Vous voulez monnayer le vice ?

Eh bien ! et puis après ?

Où serait le mal de faire régulièrement ce que l'on fait irrégulièrement à l'égard des maisons de prostitution, et ce que l'on fait avec conviction à l'égard des ivrognes, des voleurs, etc. Est-ce que vous n'acceptez pas, est-ce que vous ne prenez pas avec sérénité les amendes que vous appliquez à tous les coquins, à tous les vicieux ? Est-ce que vous avez jamais songé que les \$150 d'amende dont vous frappez les maîtresses de maison ; les \$25 ou \$50 d'amende que vous imposez aux pensionnaires ; les \$5 ou \$10 d'amende que vous tirez des visiteurs surpris dans ces maisons, ne sont autre chose qu'un écumage d'argent sale ? En imposant une taxe aux maisons de prostitution, vous ne ferez autre chose que de traiter à forfait pour les amendes tout en dissipant les causes de contraventions.

Il y a au moins 400 maisons publiques à Montréal. Nous ne comptons pas ce qu'elle paient à la Ville, bon au mal an, sous forme d'amendes. Supputons seulement ce qu'elles rapporteraient si on leur imposait une taxe annuelle minimum de \$1,000, et les plus farouches conviendront que ce revenu, épuré par l'emploi que l'on en ferait, serait de nature à alléger considérablement le fardeau d'un grand nombre de familles honnêtes, qui, moins timorées que les moralistes rentés, ne s'inquiéteraient guère par quelles mains ont passé les dollars froissés qu'elles recevraient en paiement du travail que ce revenu créerait.

Envisagée sous le rapport économique, la question de réglementation de la prostitution prend de l'ampleur ; et, encore une fois, puisqu'il est radicalement impossible de la faire disparaître, la probité morale des gouvernants, autant que leur sollicitude pour la chose publique, les oblige à peser cette question et à trouver la solution désirée, qui consiste à isoler les lupanars et à les raréfier en leur imposant une taxe dont le produit sera un bienfait.

Quant aux sots et aux hypocrites, il faut les laisser dire et passer outre.

---

Extrait d'une dépêche anglaise :

“ La bataille de Modder River a été la plus sanglante qui ait été livrée depuis le commencement du siècle. Les Anglais ont bombardé l'ennemi et l'ont attaqué ensuite à la bayonnette. Le résultat a été terrible.”

Mais on ne dit pas pour qui.

## EN ROUTE POUR CYTHÈRE

M. P. . . , maître charretier, de Montréal, nous a raconté l'édifiante histoire suivante :

Il y a une dizaine de jours, il rentrait à sa remise, vers une heure du matin, lorsqu'il fut hélé, rue Dufresne, par un individu. M. P. . . rasa le trottoir et s'arrêta. L'individu sauta d'un bond dans la voiture. Le cocher, selon la coutume, descendit de son siège et demanda au voyageur où il voulait se rendre.

Celui-ci répondit mystérieusement :

—Conduisez-moi dans une maison de plaisir.

—Comment ? demanda le charretier.

—Oui, dans une maison de plaisir.

Et comme l'automédon semblait ne pas comprendre, l'autre s'impatienta.

—Je vous dis de me conduire dans une maison de plaisir ; dans un bordel, si vous aimez mieux. Comprenez-vous ?

M. P. . . , regardait son client. Il le vit rasé, sans linge apparent, avec une trogne rabelaisienne ; l'examinant plus attentivement, il s'aperçut qu'un jupon noir dépassait le pardessus du quidam.

—Mais, dites-donc, vous êtes prêtre, vous ?

—Chut ! Oui, oui, mais ça ne fait rien ; conduisez-moi tout de même.

M. P. . . prit le prêtre par le revers de son habit et le tira violemment hors de la voiture.

—Allez, oh ! dehors, sale cochon ! dit-il.

—Allons, allons ! pas de bruit, pas de scandale, mon ami, supplia l'homme noir.

—Alors, sacre ton camp, salaud ! et vite. Mais se ravisant : Seulement, tu vas me payer le temps que j'ai perdu avec toi. C'est 35 cents.

Le lévite paya et s'enfonça dans l'ombre, à la recherche d'un conducteur moins scrupuleux.

Ceux qui mettraient en doute l'authenticité de cette petite histoire, pourtant bien banale, n'auront qu'à nous demander de combattre leur septicisme par des faits plus précis. Des noms, par exemple.

---

On demande des volontaires pour aller se faire tuer au Cap. Ils devront fournir leurs armes et leurs chevaux, ces objets de nécessité étant très rares là-bas, excepté chez les Boers qui s'obstinent à les conserver pour leur usage exclusif.

## UN BEL EXEMPLE

INTÉRESSANTE CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX TRAVAILLEURS PARISIENS,  
PAR LA SOCIÉTÉ DES UNIVERSITÉS POPULAIRES

Comme vous, nous sommes des travailleurs. Mais nous croyons que la vie humaine a des joies plus intenses, plus hautes et moins onéreuses que celle du cabaret.

Voulez-vous être des nôtres ?

Notre ambition est grande : nous voulons la vérité, la beauté, la vie morale pour tous ; nous voulons que tous soient admis à participer à ces biens qui constituent le patrimoine propre à l'humanité ; nous voulons que, comme le soleil pour tous les yeux, la lumière intelligible se lève pour toutes les intelligences.

Nous voulons une civilisation réelle qui ne laisse plus en dehors d'elle la majorité des hommes, une civilisation qui ne soit plus l'œuvre et le profit de quelques-uns, à laquelle tous soient appelés à concourir et à participer.

Camarades, aspirant à employer nos heures de loisir pour notre développement physique, intellectuel et moral, ce qui veut dire pour notre émancipation sociale, nous dressons, en face du Cabaret et du Café-concert, notre première Université populaire.

Cette université populaire comprendra d'abord :

1. Une salle de cours et conférences pour l'enseignement supérieur populaire, où chaque soir un penseur, un savant ou un artiste, parmi les plus éminents, viendra causer avec nous des plus graves questions artistiques, scientifiques, philosophiques, sociologiques et morales ;

2. Un Musée du soir, où défilent les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture. Les ouvriers d'art pourront aussi y exposer les plus beaux travaux de leur industrie.

3. Une salle de spectacle, où tous les dimanches seront données des fêtes familiales, des lectures, des spectacles, des auditions musicales, etc. ;

4. Un salon de conversation et de jeux, avec billard ;

5. Une bibliothèque de lecture sur place et de prêt à domicile constamment ouverte. On y trouvera les plus importantes revues littéraires et sociales.

A cette Université populaire seront annexés des services de consultations médicales, juridiques, économiques ; un service de pharmacie à bon marché, de placement, de mutualité, etc. Plus tard, nous tenterons de constituer des associations coopératives de consommation, de production, de crédit.



La Société libre et juste de demain sera un régime d'association. Nous nous y préparons.

Nous organiserons aussi, pour les beaux jours, des excursions scientifiques, esthétiques, des visites aux musées, ou simplement des promenades amicales.

L'Université populaire ne laissera pas en dehors de son action les femmes, les enfants, les apprentis. Le peuple sera là, chez lui, en famille, avec des amis sincères.

Camarades, de nos salles faites vos salles, de notre groupement faites votre groupement. En face du cabaret, où le corps se détruit, où l'âme s'avilit, nous ouvrons la maison du Peuple, foyer de justice et de fraternité.

Avec nous, vous voudrez être des hommes libres, des hommes de jugement sain, et prendre l'habitude de la réflexion et de la critique.

Ensemble nous chercherons quels sont nos devoirs, et nous les remplirons. Mais nous ne négligerons pas nos droits, et, chacun prenant conscience de sa valeur et de sa responsabilité comme individu et comme membre du corps social, nous les exercerons. En un mot, nous travaillerons pour que la Démocratie passe des formules mortes dont elle meurt aux réalités vivantes et fécondes de la liberté, de la justice et de la solidarité.

Dès maintenant, nous formons un noyau vivant de la société idéale, et nous vous conjurons de vous joindre à nous.

L'Université populaire, 157, Faubourg St-Antoine, est ouverte tous les jours, sans exception, de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

Cours et Conférences (avec projections, expériences, exemples, discussions) d'esthétique, de sciences, d'économie, de philosophie, de sociologie, de morale, tous les soirs de 8 h. à 10 heures.

Dimanches et fêtes, jeux et soirées familiales : Spectacles, chants, musique, etc.

La cotisation est de 0 fr. 50 (10 cents) par mois. Ce modique versement mensuel est la seule formalité à remplir pour faire partie de notre Association et profiter de tous les avantages qu'elle offre à ses membres.

Dans notre prochain numéro, nous ferons connaître à nos lecteurs le programme des cours et conférences pour chaque jour du mois.

---

Mgr Falconio doit avoir un rude estomac. Ce ne sont que festins, et ce ne sont qu'agapes. Après cela des discours à prononcer et, ce qui est pis, des discours à entendre. Nous croyons maintenant aux grâces d'état.

## CORRESPONDANCE

JEF.—Deux raisons nous empêchent de publier votre correspondance. La première c'est que nous avons épuisé le sujet que vous traitez : la seconde, la plus importante, c'est que vous ne vous faites pas connaître.

Pour des raisons d'ordre et surtout de prudence, nous avons décidé de ne rien publier, quand même ce que l'on nous enverrait serait aussi amusant et aussi anodin que les litanies des saints, si l'envoi n'est pas signé. Quiconque n'ose se fier à notre probité professionnelle et à notre honneur, quiconque ne veut paraître à nos côtés qu'avec un masque sur le visage n'est pas digne de combattre avec nous. Pour la masse, nous sommes anonymes, par prudence pour nos collaborateurs, dont certains cependant ne craindraient pas de signer leurs articles. Mais pour ne pas gêner les autres ou sembler leur donner une leçon, LA PETITE REVUE est et restera anonyme, du moins jusqu'au jour où nos gouvernants, n'écousant plus les rancunes du clergé, ne seront plus requis par ce dernier de chasser de leurs emplois ceux qui nous prêtent le concours de leur bonne plume.

D'autre part, nous tenons à connaître nos correspondants afin de ne pas servir les mesquines rancunes ou les saintes colères de certains membres du clergé régulier contre le clergé séculier, et réciproquement, ainsi que la chose est déjà arrivée.

Nous publierons donc avec plaisir tout ce qu'il vous plaira de nous envoyer, sous la triple condition suivante : 1. que le sujet soit intéressant ; 2. qu'il soit bien traité au point de vue littéraire ; 3. enfin, que la lettre accompagnant l'envoi nous fasse connaître le nom et l'adresse de l'auteur, détails que nous tenons toujours secrets, même à l'égard de nos rédacteurs.

Ceci pour tous ceux qui nous envoient chaque semaine des articles anonymes, ou qui nous en enverront à l'avenir.

LA DIRECTION.

P. S.—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'hospice Auclair a été vendue aux bonnes Sœurs de la Providence. M. le curé Auclair a, pour sa part, reçu un chèque de \$75,000 de ces dames.

Les paroissiens de St-Jean-Baptiste sont furieux, et quelques-uns des plus importants d'entre eux nous ont prié de regarder de près cette transaction.

C'est ce que nous ferons.